

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

concernant

LE BUDGET 2027

Date : 14.08.2026

Préavis: PR26.03CD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués/es,

Lors de sa séance du 19 juin 2026, le Comité de direction (Codir) de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois a adopté un projet de budget pour l'année 2027.



Préambule

Le présent budget a été établi en respect des articles 37, 38 et 39 des statuts.

Selon l'article 37 des statuts, la répartition des charges entre les communes se fait comme suit : la Ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du fonctionnement du SDIS, à raison d'un forfait de base de CHF 10 par habitant (contribution spéciale). Le solde du coût effectif de fonctionnement sera facturé à toutes les communes signataires, y compris à la Ville d'Yverdon-les-Bains, selon les bases de répartition suivantes : pour le 90% du montant, au prorata du nombre d'habitants ; pour le 10%, au prorata de la valeur du patrimoine immobilier de chaque commune membre de l'Association.

Caractéristiques du budget 2027

Voir annexe A.

Conclusion

En résumé, le budget 2027 a été élaboré avec le souci particulier de contenir au maximum l'augmentation des coûts de fonctionnement sans réduire la qualité des prestations offertes à la région.

Toutes les pièces justificatives sont à la disposition de la Commission de gestion pour l'exécution de son mandat.



Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués/es, de bien vouloir approuver le budget pour l'année 2027, en votant le texte ci-après :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

sur proposition de son Comité de direction

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Le budget de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est arrêté comme suit pour l'année 2027.

	Mouvement financier
Charges	CHF 4'382'700.00
Recettes	CHF 1'372'100.00
Contribution spéciale Yverdon-les-Bains	CHF 306'000.00
Résultat (à financer selon clé de répartition statutaire)	CHF 2'704'600.00

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION DU SDIS NORD VAUDOIS

Le Président


Christian Weiler



La Secrétaire


Barbara Giroud

Annexes

A. Établissement du budget 2027

1. Calcul du crédit de base pour l'utilisation particulière de sapeurs-pompiers
2. Calcul de la répartition des charges entre les communes membres de l'Association
3. SDISographie – Budget 2027

BUDGETO '27

ÉTABLISSEMENT DU BUDGET 2027

Date : 19.06.2026

Auteur : EST

Ce document détaille la proposition de budget validée par le Codir en sa séance du 19.06.2026. Elle prend ses bases sur la proposition de budget établie par l'État-major en date du 10.06.2026.

Si le budget 2027 a été préparé avec le souci permanent de l'économie – chaque position fait l'objet d'une remise à zéro complète et d'une analyse exhaustive pour chaque besoin – il présente une légère hausse du coût net à charge des communes membres en raison de l'augmentation réglementaire des salaires du personnel permanent, de la création d'un nouveau poste d'employé-e administratif-ve dédié à la formation, de l'alimentation du fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules et d'une diminution de certaines recettes, comme la facturation des prestations et les locations. Quelques éléments viennent atténuer l'augmentation des charges, comme la diminution des loyers et l'absence de revue quinquennale.

Si le SDIS est en mesure, statutairement, de proposer les services de la police du feu comme but optionnel à ses communes membres, ceci n'est, pour des raisons évidentes d'agenda, pas prévu dans le budget 2027. En effet, un règlement de la police du feu doit être encore rédigé et adopté et il n'est pas possible à ce stade, de dimensionner correctement de telles prestations. Ainsi, ces prestations sont maintenues, budgétairement, pour 2027, dans le budget de la Ville d'Yverdon-les-Bains et les adaptations légales et budgétaires nécessaires seront prises en conséquence des décisions des communes et du Conseil intercommunal.

Finalement, il sied de relever que les communes de Method et Suscévaz fusionneront au 1^{er} janvier 2027 pour former la commune de Method-Suscévaz. À cet effet, la répartition des coûts de l'Association a été faite sur 39 au lieu de 40 communes.

1. ANALYSE GLOBALE

L'élaboration du budget 2027 présente une augmentation des charges de 1.87% (CHF 80'600) atténuée par une hausse des recettes (CHF 22'900 soit +1.70%), résultant en une augmentation du coût total de la région à charge des communes membres de CHF 57'700 (1.95%) par rapport à 2026. Avec la hausse de 341 habitants (0.63%) en 2026, l'augmentation du coût moyen par habitant est de 1.44% par rapport au budget 2026.

Le tableau ci-après résume les chiffres globaux du budget 2027, en relation avec les années 2025 et 2026.

	2025		2026	2027	
	Budget	Comptes	Budget	Budget	Écart
Total des charges	4'106'700	4'114'810	4'302'100	4'382'700	80'600
Total des recettes	1'272'200	1'473'509	1'349'200	1'372'100	22'900
Coût total à charges des communes	2'834'500	2'641'301	2'952'900	3'010'600	57'700
Contribution spéciale Yverdon-les-Bains	(302'210)	(302'210)	(303'320)	(306'000)	2'680
Coût net à charge de la région	2'532'290	2'339'091	2'649'580	2'704'600	55'020

Ce budget est le reflet direct de plusieurs éléments qui constituent les grandes différences avec le budget 2026 :

- L'absence de revue quinquennale en 2027 ce qui représente une économie d'environ CHF 73K répartie sur les soldes et les autres charges de personnel.
- La diminution des soldes (- CHF 20K) pour intervention mais aussi des recettes pour interventions (- CHF 20K).
- L'augmentation réglementaire des salaires du personnel permanent (+ CHF 33K).
- Une réorganisation de la gestion administrative globale et de la formation par l'augmentation du poste de l'employée administrative de 10% (dont 5% à charge du SDIS) et la création d'un nouveau poste d'employé-e administratif-ve sapeur-pompier permanent à 60% dédié au soutien administratif à la formation.
- L'acquisition d'un petit véhicule non-marqué (CHF 12K) dédié à la police du feu et au personnel civil, entièrement compensé par un retrait du même montant du fonds de réserve.
- La reprise de l'alimentation du fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules (CHF 50K).
- La révision du *modus operandi* de calcul des cours remboursés par l'ECA à raison de CHF 240/jour, avec des dépenses supplémentaires de CHF 24K entièrement compensées par des recettes supplémentaires.

Il est à noter que les transformations structurelles d'importance dans la caserne G1 sont toujours en cours d'étude, pour une proposition séparée du processus budgétaire, du fait que les dépenses seraient entièrement compensées par un prélèvement sur le fonds de réserve dédié aux bâtiments.

Le tableau des crédits des heures d'utilisation particulière de SP pour 2027, calculées selon la clé de répartition décrite dans la *Directive du CoDir Utilisation particulière des sapeurs-pompiers* est présenté dans l'annexe 1.

L'annexe 2 présente la péréquation financière des communes membres du SDIS.

L'annexe 3 est la traditionnelle infographie présentant les chiffres principaux du budget.

2. COMPARAISON 2025 – 2026 – 2027

No	Position budgétaire	2025		2026	2027	Écart
		Budget	Comptes	Budget	Budget	
300000	Traitements des autorités	16'500	15'078	16'500	18'300	1'800
301000	Salaires du personnel des auxiliaires	500	0	500	500	0
301010	Soldes	862'500	813'272	1'008'300	928'900	-79'400
301020	Indemnisations	288'983	299'330	304'100	309'200	5'100
301030	Formations	74'300	115'358	82'500	115'820	33'320
305000	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.	80'000	70'378	85'000	83'000	-2'000
305300	Assurances accidents	1'100	1'201	1'400	1'200	-200
309000	Formation et perfectionnement du personnel	45'300	30'476	31'000	37'000	6'000
309900	Autres charges de personnel	47'800	70'355	76'800	49'700	-27'100
309910	Remboursement de frais forfaitaire	34'850	15'313	17'100	17'400	300
310000	Matériel de bureau	17'200	19'106	17'900	18'500	600
310100	Matériel d'exploitation, fournitures, nettoyage, désinfection	8'300	10'041	9'500	9'900	400
310110	Fournitures destinées à la vente	1'000	0	100	100	0
311000	Meubles et appareils de bureau	3'000	2'911	2'000	3'000	1'000
311100	Achats matériel, machines et outillage	20'900	23'697	17'800	13'000	-4'800
311110	Achats de véhicules	54'000	60'600	0	12'000	12'000
311200	Achats habits et équipements	12'700	20'325	15'400	13'100	-2'300
311300	Matériel informatique	22'900	26'141	70'200	66'000	-4'200
312000	Consommation de combustibles	44'600	44'897	49'600	44'700	-4'900
312010	Consommation d'électricité	37'000	31'756	37'000	32'500	-4'500
313000	Prestations de services et honoraires	48'500	51'915	51'300	52'300	1'000
313010	Frais de ports	9'000	7'944	9'000	8'700	-300
313020	Frais de téléphones et radios	10'500	8'933	11'500	11'300	-200
313200	Honoraires conseillers externes, experts	2'000	2'032	2'000	2'000	0
313400	Primes d'assurances	29'500	29'006	30'300	29'900	-400
314400	Entretien des bâtiments, immeubles	59'100	65'341	51'500	51'800	300
315000	Entretien de meubles et appareils de bureau	1'000	894	1'000	800	-200
315100	Entretien de machines, appareils, véhicules	86'000	94'335	88'000	90'500	2'500
316000	Loyers et bail à ferme des biens-fonds	573'000	577'588	578'000	567'000	-11'000
317000	Frais de déplacement et autres frais	467	626	500	600	100
318100	Pertes sur débiteurs	1'000	647	1'000	1'000	0
319900	Frais de réceptions et de manifestations	5'000	3'246	5'000	12'500	7'500
342000	Frais comptes bancaire, postaux, encaissements	100	95	100	100	0
351101	Attribution fonds de réserve bâtiments	0	0	130'000	130'000	0
351102	Attribution fonds de réserve véhicules	0	0	0	50'000	50'000
361200	Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains	1'420'700	1'431'805	1'444'600	1'546'800	102'200
363400	Jeunes sapeurs-pompiers	57'400	40'167	55'600	53'580	-2'020
389300	Attributions aux préfinancements	130'000	130'000	0	0	0
421000	Frais de rappel	0	-95	0	0	0
425000	Ventes de marchandises	-1'200	-3'115	-1'200	-1'200	0
426000	Facturation des services à des tiers	-550'000	-756'032	-650'000	-639'500	10'500
440100	Intérêts compte postal	0	-4	0	0	0
441900	Récupération ADB	0	0	0	0	0
447200	Locations pour utilisation des biens-fonds PA	-85'900	-75'735	-96'200	-80'800	15'400
451101	Prélèvement sur fonds de réserve bâtiments	0	0	0	0	0
451102	Prélèvement sur fonds de réserve véhicules	0	0	0	-12'000	-12'000
461200	Participations des communes	-2'834'500	-2'641'301	-2'952'900	-3'010'600	-57'700
463400	Subventions sécurité publique, ECA	-570'600	-629'153	-592'000	-628'100	-36'100
463701	Cotisations jeunes sapeurs-pompiers	-10'500	-9'375	-9'800	-10'500	-700
489300	Prélèvements sur les préfinancements	-54'000	0	0	0	0
TOTAL DES CHARGES		4'106'700	4'114'810	4'302'100	4'382'700	80'600
TOTAL DES RECETTES		1'272'200	1'473'509	1'349'200	1'372'100	22'900

3. POSITIONS PRÉSENTANT UNE VARIATION SIGNIFICATIVE¹

301010 Soldes

- CHF 79'400

L'économie de 7.9% (soit CHF 79'400) provient majoritairement de deux éléments :

- La suppression des soldes pour la revue quinquennale (CHF 52'800) du fait qu'elle se sera déroulée en 2026.
- La diminution des soldes pour interventions de CHF 20'000 sur la base des tendances calculées des dernières années. Il sied de relever que cette diminution de charge est aussi accompagnée d'une diminution de recette sous *426000 facturation de services à des tiers*.

Le reste des sous-positions des soldes présente diverses variations selon les calculs des heures de formation et de l'effectif disponible. Il contribue de manière générale à la diminution d'environ CHF 5'000 de soldes.

301030 Formations

+ CHF 33'320

La forte augmentation de CHF 33'320, soit 40.4%, dans les frais de formation provient uniquement d'un changement de calcul du budget. Jusqu'au budget 2026, les journées de cours cantonaux remboursées au SDIS à hauteur de CHF 240 par l'ECA, mais soldées à hauteur de CHF 260 au personnel par le SDIS, n'étaient comptabilisées qu'à raison de CHF 20 par jour. En contrepartie, aucun remboursement de ces cours n'était prévu sous la position *463400 subvention sécurité publique, ECA*. Historiquement, le budget avait toujours été élaboré de cette manière du fait du peu de jours de cours concernés et de l'incertitude de la disponibilité de ces cours au moment de l'établissement du budget. Ce *modus operandi* visait à ne pas gonfler inutilement des charges et des recettes. Il convient toutefois de relever, comme l'a d'ailleurs fait un délégué lors du dernier Conseil intercommunal du 27.05.2026, que ces dépassements (en charges et en recettes) étaient devenus récurrents et présentaient un volume grandissant d'année en année. Dès lors, il a été décidé de changer le *modus operandi* et de budgéter dès 2027, les charges complètes de ces cours (100 jours à CHF 260) ce qui explique les CHF 24'000 d'augmentation de cette position budgétaire. Il sied de relever que les recettes correspondantes, compensant intégralement cette augmentation de charges, sont reflétées sous la position *463400 subvention sécurité publique, ECA*.

En outre, 30 jours de cours supplémentaires et 30 formations à distance (FOAD) ont aussi été budgétés expliquant le reste de l'augmentation de cette position, avec des recettes supplémentaires de CHF 5'100 sous *463400 subvention sécurité publique, ECA*. Il est rappelé que le budget ne permet pas de satisfaire de manière exhaustive les besoins en cours cantonaux. Pour 2027, ce sont ainsi 436 jours de cours cantonaux (dont 300 jours remboursés à hauteur de CHF 120 par l'ECA et 100 jours remboursés à CHF 240 par l'ECA) et 150 FOAD (entièrement remboursées par l'ECA) planifiés alors qu'il y a un besoin annuel estimé à environ 500 jours.

309000 Formation et perfectionnement du personnel

+ CHF 6'000

Cette position accuse une hausse de 19.4%, soit CHF 6'000, en raison de l'augmentation de la location du plateau technique de Couvet/NE pour les cours des porteurs des appareils de protection respiratoire, ainsi que la participation à des cours pour les cadres du SDIS.

¹ Seules les positions présentant une variation de plus de CHF 2'000 et de plus de 10% ou de plus de CHF 10'000 sont adressées.

309900 Autres charges de personnel**- CHF 27'100**

La baisse drastique de cette position (CHF 27'100 ou 35.3%) est expliquée par deux éléments :

- La suppression des charges de personnel pour la revue quinquennale, celle-ci ayant lieu en 2026 (CHF 20K).
- Le déplacement des charges de subsistance du rapport annuel sous la position 319900 *frais de réceptions et de manifestations* (environ CHF 8K).

Le reste des éléments de cette position, soit dans les grandes lignes la subsistance, les examens médicaux, les permis de conduire C1 et les anciennetés présentent des dépenses stables.

311100 Achats matériel, machines et outillage**- CHF 4'800**

Cette position comprend principalement des achats de petit matériel, stables d'année en année, avec de temps à autres, des charges ponctuelles. C'était le cas en 2026 avec un budget particulier d'achats de chevalets de conférenciers, qui n'apparaît plus en 2027 et explique ainsi la baisse de CHF 4'800 (27.0%) constatée.

311110 Achats de véhicules**+ CHF 12'000**

Avec le développement de la police du feu et l'engagement prévu de personnel civil, il est nécessaire d'acquérir un petit véhicule non-marqué pour effectuer les inspections. Ce véhicule sera aussi utilisé par le personnel civil du secrétariat lorsque nécessaire. Ainsi, la somme de CHF 12'000 est budgétée, toutefois entièrement compensée par des recettes, par le truchement d'un prélèvement dans le fonds de réserve sous la position 451102.

311200 Achats habits et équipements**- CHF 2'300**

Si la baisse est modérée dans l'absolu (-CHF 2'300), elle représente une variation relativement importante dans cette position (-14.9%). Cette baisse est expliquée par la diminution prévisible de la location des équipements de protection individuelle à l'ECA en raison de l'effectif du DPS pour 2027. Le reste de la position est dédié à la maintenance minimale de l'équipement personnel et quelques achats nécessités par le renouvellement ponctuel des pièces d'équipement.

312010 Consommation d'électricité**- CHF 4'500**

Cette position a été revue à la baisse (-CHF 4'500, soit 12.2%) sur la base des consommations et tarifs enregistrés pour l'année 2025. Elle n'anticipe pas une hausse des tarifs pour 2027.

316000 Loyers et bail à ferme des biens-fonds**- CHF 11'000**

La baisse du taux hypothécaire de référence en septembre 2025 à 1.25% a débouché sur une légère diminution des loyers des deux bâtiments de la caserne d'Yverdon-les-Bains. Ceci n'avait toutefois pas pu être intégré dans le budget 2026 et est maintenant reflété dans le budget 2027, expliquant la baisse de CHF 11'000, soit 1.9%.

319900 Frais de réceptions et de manifestations**+ CHF 7'500**

La hausse constatée est due au déplacement des frais de subsistance pour le rapport annuel du SDIS depuis la position budgétaire 309900 *autres charges de personnel*. La position intègre aussi dorénavant les frais de réception de la cérémonie des promotions. Aucune grande manifestation n'est prévue en 2027.

351102 Attribution fonds de réserve véhicules**+ CHF 50'000**

Le 25 septembre 2025, le Conseil intercommunal a validé le règlement du fonds de réserve pour le renouvellement des véhicules, sur la base du préavis du Codir du 20 juin 2025. Dès lors, un montant de CHF 80'000 doit être attribué à ce fonds chaque année, hors année de revue quinquennale.

Pour l'année 2027, il est proposé de procéder à une légère entrave en ne versant que CHF 50'000. La raison est que l'alimentation du fonds fixée à CHF 80'000 a été calculée en tenant compte du retrait de CHF 53'000 du fonds budgété en 2025 pour l'achat d'un minibus. Or, en raison de l'excellent état des recettes en 2025, le Codir a proposé de ne pas retirer ce montant. Ainsi, le fonds est actuellement légèrement suralimenté par rapport aux calculs présentés lors de la validation de son règlement.

Afin de ne pas aggraver cette suralimentation, il est proposé d'exceptionnellement limiter le versement au fonds à CHF 50'000 pour l'année 2027. Ceci permettra, en tenant compte du retrait de CHF 12'000 pour l'achat d'un petit véhicule – élément non-planifié dans le préavis du 20 juin 2025 – de rééquilibrer le fonds à fin 2027.

361200 Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains**+ CHF 102'200**

L'augmentation de cette position (7.1% soit CHF 102'200) est expliquée par trois éléments :

- l'augmentation annuelle des traitements selon la politique RH de la Ville d'Yverdon-les-Bains (environ CHF 33K)
- l'augmentation du taux de travail de l'employée administrative de 50 à 55% pour le SDIS
- la création d'un nouveau poste d'employé-e administratif-ve sapeur-pompier permanent dédié à la formation (60%).

Depuis maintenant plusieurs années, l'employée administrative officiant au sein du secrétariat, engagée à 50%, effectue des tâches tant pour l'administration générale du SDIS que pour la formation, en particulier en ce qui concerne les JSP. À cet effet, elle est subordonnée tant au Quartier-maître pour les aspects administratifs généraux qu'au Chef formation pour les aspects administratifs de formation. En outre, elle s'occupe de la facturation de l'ensemble des prestations du SDIS.

Le Chef formation, engagé en février 2021, a vu sa charge de travail exploser ces dernières années. Les exigences liées à la formation ont sensiblement évolué. Le développement des compétences du personnel, la structuration progressive de la filière de formation ainsi que les attentes croissantes des partenaires institutionnels impliquent une organisation rigoureuse et un suivi administratif précis, de plus en plus chronophage.

Ces évolutions nécessitent également la mise en place progressive d'une véritable politique de formation permettant d'harmoniser les pratiques, de structurer les contenus pédagogiques et d'anticiper les besoins futurs du corps.

Récemment, la reprise de la supervision globale du groupe des jeunes sapeurs-pompiers est venue alourdir son cahier des charges.

Il en résulte actuellement que le Chef formation est passablement accaparé par de nombreuses tâches administratives de coordination logistique des cours, de gestion des activités, de contrôle de suivi de la formation et de gestion des absences et présences. En ce qui concerne les JSP, il est absorbé par la gestion des trop nombreuses absences et la correspondance avec les partenaires et parents. Ceci se fait grâce à un nombre d'heures supplémentaires important mais aussi au détriment de tâches plus stratégiques et pédagogiques, comme le développement et la rédaction d'une véritable politique globale de formation au sein du SDIS et la création de contenu pédagogique de haute qualité.

Finalement, les tâches de l'assistante de direction, secrétaire EM, se sont aussi fortement accrues ces derniers temps, en raison principalement de la gestion RH du personnel. Il convient de préciser que l'assistante de direction a obtenu son certificat HRSE et que l'organisation administrative du SDIS évolue vers une véritable politique RH.

Face à ce constat, il a été mené une réflexion globale quant à l'organisation du soutien administratif global et celui lié à la formation. Il en ressort la proposition suivante :

- Une révision des tâches de l'employée administrative du secrétariat de manière à supprimer la double subordination : retrait des tâches de gestion administrative de la formation (environ 15% EPT) et reprise de tâches de l'assistante de direction (environ 20% EPT). À cela vient se rajouter la facturation des prestations police du feu (5% EPT), entièrement budgétée sous Yverdon-les-Bains et n'influençant à ce stade pas le budget SDIS.
- La proposition d'engager une nouvelle personne comme employée administrative, sapeur-pompier permanent, dédiée au soutien administratif de la formation. Celle-ci reprend les tâches effectuées par l'employée administrative actuelle, mais aussi toute une série de tâches administratives effectuées par le Chef formation, permettant à ce dernier de se concentrer sur les tâches stratégiques et pédagogiques. En outre, elle viendra renforcer le staff de sapeur-pompier permanent la journée en semaine.

Domaine d'activité	Description des tâches	Heures/année	% EPT
Gestion administrative des formations	Gestion des inscriptions, convocations, attestations, correspondances, gestion des absences, mise à jour des bases de données	220	11
Organisation et logistique des formations	Coordination logistique des cours, réservations de salles, organisation du matériel, soutien à la planification	150	8
Rédaction et mise en forme de documents	Descentes de leçon, présentations, notes internes, rapports, comptes rendus	100	5
Gestion administrative JSP	Dossiers personnels, correspondances avec les familles, suivi des absences, mise à jour des bases de données	180	9
Suivi administratif des formations	Attestations, archivage, suivi des évaluations, tenue des tableaux de suivi	80	4
Participation aux séances et groupes de travail	Séances direction JSP, groupes de travail formation, coordination interne	70	4
Planification et coordination administrative	Soutien à la planification annuelle et aux formations cantonales/fédérales	70	4
Reprise de tâches du secrétariat	Correspondances, préparation administrative des cours, coordination administrative	50	3
Séances, formations internes et divers	Formation continue interne, divers	60	3
Intervention	Participation aux interventions en journée selon tournus	220	11
TOTAL		1'200	60

426000 Facturation des services à des tiers**CHF 10'500**

En premier lieu, il convient de rappeler qu'il est impossible de prédire avec une quelconque exactitude le montant des recettes liées aux interventions, le SDIS n'ayant aucun contrôle sur la survenance de ces dernières.

Seule une tendance peut être analysée sur la base des dernières années :

Année	Budget [CHF]	Recettes [CHF]	Différence [CHF]	Différence
2018	280'000	499'989	219'989	+79%
2019	350'000	555'416	189'334	+54%
2020	350'000	487'151	137'151	+39%
2021	380'000	568'346	188'346	+50%
2022	400'000	563'511	163'511	+41%
2023	460'000	610'515	150'515	+33%
2024	485'000	768'186	283'186	+58%
2025	550'000	756'032	206'032	+37%
2026	650'000			

Il est rappelé que le SDIS a toujours budgété cette position avec une certaine prudence de façon à ne pas se retrouver en fin d'année avec un déficit de recettes. Ceci a systématiquement contribué à rendre des finances plus favorables que prévues, diminuant ainsi la part de contribution des communes au SDIS au moment de l'établissement des comptes.

Pour 2027, le budget a été revu légèrement à la baisse (CHF 10'500 ou 1.6%) en tenant compte des éléments suivants :

- Estimation de CHF 267K pour les interventions prises en charge par l'ECA, sur la base 2025.
- Estimation de CHF 285K pour les interventions prises en charge par la DGE, sur la base 2025.
- Estimation de CHF 107K pour les interventions facturées par le SDIS, sur la base 2025.
- La tendance record d'intervention de 2025 (664 interventions) est pour le moment² non-atteinte avec une projection de -15% des interventions pour 2026.
- Le total des estimations sur la base des chiffres de 2025 est ramené à ~95% (de manière identique au calcul des soldes pour intervention), débouchant ainsi sur un montant d'environ CHF 630'000 auquel viennent se rajouter CHF 9'500 de prestations des permanents payées par l'ECA et la FVSP dans le cadre de la participation comme chef de classe ou dans des groupes de travail.

447200 Locations pour utilisation des biens-fonds PA**CHF 15'400**

La baisse de recette de CHF 15'400 (16.0%) provient du fait que l'appartement de la caserne d'Yverdon-les-Bains n'a pas trouvé de locataire en 2026. Dès lors, il a été renoncé à le louer dans son ensemble. Toutefois, deux chambres sont louées par CSU-nvb, permettant ainsi de générer une certaine recette. Les autres revenus pour location sont stables.

451102 Prélèvements sur fonds de réserve véhicules**- CHF 12'000**

Il s'agit ici du prélèvement pour compenser l'achat d'un petit véhicule non marqué pour la police du feu et le personnel civil prévu sous la position 311110 Achats de véhicules.

² Estimation faite sur la base des chiffres au 15.06.2026

463400 Subventions sécurité publique, ECA**- CHF 36'100**

L'augmentation de recette de CHF 36'100 (6.1%) vient des phénomènes suivants :

- le changement du *modus operandi* dans le calcul des frais des cours avec intégration de 100 jours remboursés à hauteur de CHF 240 par jour par l'ECA (total de CHF 24K), comme expliqué sous 301030 formations.
- le remboursement de 30 jours supplémentaires à CHF 120 par jour et 30 FOAD supplémentaires (CHF 50 par FOAD) pour un total de CHF 5'100.
- la budgétisation du remboursement du programme Mir par l'ECA (CHF 8'400).

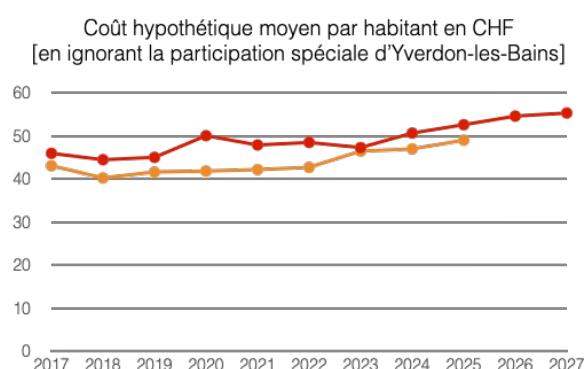
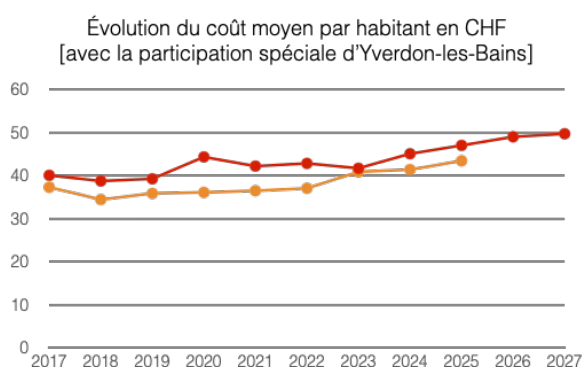
4. RÉPARTITION DES CHARGES

La clé de répartition des charges entre les communes se calcule à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants (54'411 habitants, base : 31.12.2025, source : Canton de Vaud, +341 habitants par rapport à 2024, soit +0.63%) et de 10% au prorata de la valeur du patrimoine immobilier (CHF 18'509'664'468.56, base 18.03.2026, source : ECA, + CHF 203'926'971.99, par rapport au budget 2026, soit +1.11%). La Ville d'Yverdon-les-Bains contribue en sus à raison de CHF 10 par habitant.

Le tableau de répartition des charges entre les communes est présenté en annexe 2. Il est rappelé que les communes de Method et Suscévaz fusionnent au 1^{er} janvier 2027 pour former la commune de Method-Suscévaz.

Le coût par habitant s'étale entre CHF 48.93 et 55.48 (CHF 59.05 pour la ville d'Yverdon-les-Bains du fait de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant). La moyenne harmonique³ du coût par habitant, toujours en tenant compte de la contribution spéciale d'Yverdon-les-Bains, est de CHF 49.71 par habitant, soit une augmentation de CHF 0.71 ou 1.44% par rapport à 2026.

Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution du coût par habitant depuis 2017. Le graphique de droite indique les coûts qui seraient imputés aux communes en l'absence de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant de la Ville d'Yverdon-les-Bains.



³ La moyenne harmonique des coûts, utilisée dans le rapport de gestion, est obtenue par la division de la somme totale des communes par le nombre d'habitants.

Toutes les valeurs mentionnées ci-après sont exprimées en CHF. La colonne « montant » est arrondie à l'unité.

Commune	Montant	Coût/ habitant
Belmont-sur-Yverdon	22'694	49.66
Bioley-Magnoux	12'958	51.42
Bonvillars	27'198	52.61
Chamblon	28'167	50.48
Champagne	54'787	50.40
Champvent	35'364	51.10
Chavannes-le-Chêne	16'727	50.84
Chêne-Pâquier	8'740	50.81
Cheseaux-Noréaz	38'167	51.23
Concise	52'025	50.27
Corcelles-près-Concise	22'112	50.37
Cronay	21'945	50.80
Cuarny	12'495	51.21
Démoret	9'462	52.28
Donneloye	45'444	50.21
Ependes	19'154	50.94
Fiez	21'228	50.42
Fontaines-sur-Grandson	11'615	50.94
Giez	23'508	50.66
Grandson	170'235	50.20

Commune	Montant	Coût/ habitant
Method-Suscévoz	50'209	50.06
Molondin	13'435	51.67
Montagny-près-Yverdon	42'609	55.48
Mutrux	7'048	51.07
Novalles	5'350	50.95
Onnens	27'833	52.81
Orges	20'798	50.00
Pomy	45'292	50.10
Provence	22'190	52.71
Rovray	10'292	51.98
Suchy	33'472	49.81
Treycovagnes	25'344	48.93
Ursins	11'538	50.83
Valeyres-sous-Montagny	35'307	49.24
Valeyres-sous-Ursins	11'372	50.54
Villars-Epeney	5'521	50.65
Vugelles-La Mothe	7'197	50.68
Yverdon-les-Bains	1'806'977	59.05
Yvonand	174'790	49.43

5. REQUÊTE

Le budget proposé par l'EM a été élaboré sur la base d'éléments réfléchis et avec le but permanent de réaliser des économies là où elles peuvent l'être. Il a par contre été établi en tenant compte du volume accru des tâches administratives, en particulier celles liées à la formation.

Il présente une augmentation du coût net imputé aux communes de CHF 57'700 ce qui a pour conséquence une augmentation du coût par habitant de CHF 0.71 par rapport à 2026.

Par la présente, le Codir sollicite respectueusement le Conseil intercommunal afin de valider le budget 2027 tel que présenté dans ce préavis lors de l'assemblée du 17.09.2026.

AU NOM DE L'ÉTAT-MAJOR DU SDIS NORD VAUDOIS

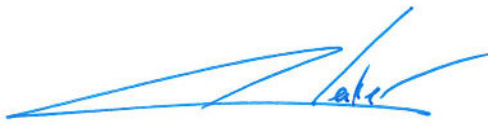
Maj instr Éric Stauffer

COMMANDANT DU SDIS

Sabrina Hugentobler

SECRÉTAIRE EM

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION DU SDIS NORD VAUDOIS

Christian Weiler

PRÉSIDENT DU CODIR

Barbara Giroud

SECRÉTAIRE DU CODIR

Annexes

1. Calcul du crédit de base pour l'utilisation particulière de sapeurs-pompiers
2. Calcul de la répartition des charges pour les communes membres de l'Association
3. SDISographie – Budget 2027

Distribution

Membres du CI (via le bureau)

BUDGETO '27 | CALCUL DU CRÉDIT DE BASE POUR L'UTILISATION PARTICULIÈRE DE SAPEURS-POMPIERS

N°	Commune	Nombre d'habitants*	%	Coefficient	Nombre d'heures	Montant	
1	Belmont-sur-Yverdon	457	0.84%	1	12	CHF	360.00
2	Bioley-Magnoux	252	0.46%	1	12	CHF	360.00
3	Bonvillars	517	0.95%	2	14	CHF	420.00
4	Chamblon	558	1.03%	2	14	CHF	420.00
5	Champagne	1'087	2.00%	3	16	CHF	480.00
6	Champvent	692	1.27%	2	14	CHF	420.00
7	Chavannes-le-Chêne	329	0.60%	1	12	CHF	360.00
8	Chêne-Pâquier	172	0.32%	1	12	CHF	360.00
9	Cheseaux-Noréaz	745	1.37%	2	14	CHF	420.00
10	Concise	1'035	1.90%	3	16	CHF	480.00
11	Corcelles-près-Concise	439	0.81%	1	12	CHF	360.00
12	Cronay	432	0.79%	1	12	CHF	360.00
13	Cuamy	244	0.45%	1	12	CHF	360.00
14	Démoret	181	0.33%	1	12	CHF	360.00
15	Donneloye	905	1.66%	2	14	CHF	420.00
16	Ependes	376	0.69%	1	12	CHF	360.00
17	Fiez	421	0.77%	1	12	CHF	360.00
18	Fontaines-sur-Grandson	228	0.42%	1	12	CHF	360.00
19	Giez	464	0.85%	1	12	CHF	360.00
20	Grandson	3'391	6.23%	7	24	CHF	720.00
21	Mathod-Suscévaz	1'003	1.84%	3	16	CHF	480.00
22	Molondin	260	0.48%	1	12	CHF	360.00
23	Montagny-près-Yverdon	768	1.41%	2	14	CHF	420.00
24	Mutrux	138	0.25%	1	12	CHF	360.00
25	Novalles	105	0.19%	1	12	CHF	360.00
26	Onnens	527	0.97%	2	14	CHF	420.00
27	Orges	416	0.76%	1	12	CHF	360.00
28	Pomy	904	1.66%	2	14	CHF	420.00
29	Provence	421	0.77%	1	12	CHF	360.00
30	Rovray	198	0.36%	1	12	CHF	360.00
31	Suchy	672	1.24%	2	14	CHF	420.00
32	Treycovagnes	518	0.95%	2	14	CHF	420.00
33	Ursins	227	0.42%	1	12	CHF	360.00
34	Valeyres-sous-Montagny	717	1.32%	2	14	CHF	420.00
35	Valeyres-sous-Ursins	225	0.41%	1	12	CHF	360.00
36	Villars-Epeney	109	0.20%	1	12	CHF	360.00
37	Vugelles-la Mothe	142	0.26%	1	12	CHF	360.00
38	Yverdon-les-Bains	30'600	56.24%	62	134	CHF	4'020.00
39	Yvonand	3'536	6.50%	8	26	CHF	780.00
TOTAL		54'411	100.00%	130	650	CHF	19'500.00

Récapitulatif		
Récapitulatif		
Nombre total d'heures		650
Montant total	CHF	19'500.00

Calcul du crédit de base

Le crédit de base est calculé sur la base de l'art 3 de l'Annexe 3 du Règlement SDIS NV.

Chaque commune reçoit un crédit de base à faire valoir pour des heures d'utilisation particulière des sapeurs-pompiers.

Ce crédit est calculé sur la base de la péréquation suivante :
pour la première tranche de 500 habitants: 12 heures
pour chaque tranche supplémentaire entamée de 500 habitants: 2 heures.

Le crédit de base est réinitialisé au 1er janvier de chaque année.

Sources

* Au 31.12.2025, scriis.vd.ch

Données du document	
Date	14.05.2026
Auteur	Maj instr Eric Stauffer

BUDGETO '27 | CALCUL DE LA RÉPARTITION DES CHARGES ENTRE LES COMMUNES MEMBRES

N°	Commune	Valeur immobilière*		%	Charges au prorata valeur immobilière		Nombre d'habitants**	%	Charges au prorata nombre d'habitants		90% habitants 10% immobilière		Coût par habitant	
1	Belmont-sur-Yverdon	CHF	153'932'343.22	0.83%	CHF	22'492.33	457	0.84%	CHF	22'716.04	CHF	22'693.66	CHF	49.66
2	Bioley-Magnoux	CHF	115'257'344.32	0.62%	CHF	16'841.20	252	0.46%	CHF	12'526.13	CHF	12'957.64	CHF	51.42
3	Bonvillars	CHF	278'515'620.82	1.50%	CHF	40'696.22	517	0.95%	CHF	25'698.45	CHF	27'198.22	CHF	52.61
4	Chamblon	CHF	219'311'898.67	1.18%	CHF	32'045.47	558	1.03%	CHF	27'736.43	CHF	28'167.33	CHF	50.48
5	Champagne	CHF	421'462'020.82	2.28%	CHF	61'583.30	1'087	2.00%	CHF	54'031.36	CHF	54'786.55	CHF	50.40
6	Champvent	CHF	301'599'991.70	1.63%	CHF	44'069.27	692	1.27%	CHF	34'397.15	CHF	35'364.36	CHF	51.10
7	Chavannes-le-Chêne	CHF	137'449'745.35	0.74%	CHF	20'083.92	329	0.60%	CHF	16'353.56	CHF	16'726.59	CHF	50.84
8	Chêne-Pâquier	CHF	71'534'837.53	0.39%	CHF	10'452.55	172	0.32%	CHF	8'549.58	CHF	8'739.88	CHF	50.81
9	Cheseaux-Noréaz	CHF	331'152'651.12	1.79%	CHF	48'387.45	745	1.37%	CHF	37'031.61	CHF	38'167.20	CHF	51.23
10	Concise	CHF	391'669'356.15	2.12%	CHF	57'230.05	1'035	1.90%	CHF	51'446.60	CHF	52'024.95	CHF	50.27
11	Corcelles-près-Concise	CHF	169'245'005.02	0.91%	CHF	24'729.79	439	0.81%	CHF	21'821.31	CHF	22'112.16	CHF	50.37
12	Cronay	CHF	179'208'981.18	0.97%	CHF	26'185.70	432	0.79%	CHF	21'473.36	CHF	21'944.60	CHF	50.80
13	Cuamy	CHF	108'086'485.78	0.58%	CHF	15'793.41	244	0.45%	CHF	12'128.47	CHF	12'494.97	CHF	51.21
14	Démoret	CHF	93'415'656.63	0.50%	CHF	13'649.73	181	0.33%	CHF	8'996.94	CHF	9'462.22	CHF	52.28
15	Donneloye	CHF	339'296'631.36	1.83%	CHF	49'577.43	905	1.66%	CHF	44'984.71	CHF	45'443.98	CHF	50.21
16	Ependes	CHF	159'707'930.48	0.86%	CHF	23'336.25	376	0.69%	CHF	18'689.78	CHF	19'154.43	CHF	50.94
17	Fiez	CHF	163'842'566.05	0.89%	CHF	23'940.39	421	0.77%	CHF	20'926.59	CHF	21'227.97	CHF	50.42
18	Fontaines-sur-Grandson	CHF	96'828'868.61	0.52%	CHF	14'148.47	228	0.42%	CHF	11'333.16	CHF	11'614.69	CHF	50.94
19	Giez	CHF	188'262'800.65	1.02%	CHF	27'508.63	464	0.85%	CHF	23'063.98	CHF	23'508.45	CHF	50.66
20	Grandson	CHF	1'268'465'878.44	6.85%	CHF	185'346.03	3'391	6.23%	CHF	168'555.96	CHF	170'234.97	CHF	50.20
21	Method-Suscévoz***	CHF	365'372'919.00	1.97%	CHF	53'387.66	1'003	1.84%	CHF	49'855.98	CHF	50'209.15	CHF	50.06
22	Molondin	CHF	123'463'406.98	0.67%	CHF	18'040.26	260	0.48%	CHF	12'923.78	CHF	13'435.43	CHF	51.67
23	Montagny-près-Yverdon	CHF	564'712'371.85	3.05%	CHF	82'514.79	768	1.41%	CHF	38'174.87	CHF	42'608.86	CHF	55.48
24	Mutrux	CHF	59'815'443.62	0.32%	CHF	8'740.13	138	0.25%	CHF	6'859.55	CHF	7'047.60	CHF	51.07
25	Novalles	CHF	44'681'561.01	0.24%	CHF	6'528.79	105	0.19%	CHF	5'219.22	CHF	5'350.18	CHF	50.95
26	Onnens	CHF	291'343'891.91	1.57%	CHF	42'570.66	527	0.97%	CHF	26'195.52	CHF	27'833.03	CHF	52.81
27	Orges	CHF	149'745'639.54	0.81%	CHF	21'880.57	416	0.76%	CHF	20'678.05	CHF	20'798.31	CHF	50.00
28	Pomy	CHF	331'959'630.21	1.79%	CHF	48'505.36	904	1.66%	CHF	44'935.00	CHF	45'292.04	CHF	50.10
29	Provence	CHF	229'677'485.11	1.24%	CHF	33'560.07	421	0.77%	CHF	20'926.59	CHF	22'189.94	CHF	52.71
30	Rovray	CHF	98'188'852.82	0.53%	CHF	14'347.18	198	0.36%	CHF	9'841.96	CHF	10'292.48	CHF	51.98
31	Suchy	CHF	233'348'348.51	1.26%	CHF	34'096.46	672	1.24%	CHF	33'403.01	CHF	33'472.35	CHF	49.81
32	Treycovagnes	CHF	148'581'751.30	0.80%	CHF	21'710.51	518	0.95%	CHF	25'748.15	CHF	25'344.39	CHF	48.93
33	Ursins	CHF	94'633'545.31	0.51%	CHF	13'827.69	227	0.42%	CHF	11'283.46	CHF	11'537.88	CHF	50.83
34	Valeyres-sous-Montagny	CHF	221'161'674.83	1.19%	CHF	32'315.76	717	1.32%	CHF	35'639.82	CHF	35'307.41	CHF	49.24
35	Valeyres-sous-Ursins	CHF	89'388'932.46	0.48%	CHF	13'061.36	225	0.41%	CHF	11'184.04	CHF	11'371.77	CHF	50.54
36	Villars-Epeney	CHF	44'125'822.95	0.24%	CHF	6'447.59	109	0.20%	CHF	5'418.05	CHF	5'521.00	CHF	50.65
37	Vugelles-la Mothe	CHF	57'763'669.95	0.31%	CHF	8'440.33	142	0.26%	CHF	7'058.37	CHF	7'196.57	CHF	50.68
38	Yverdon-les-Bains	CHF	9'037'206'623.43	48.82%	CHF	1'320'500.92	30'600	56.24%	CHF	1'521'029.94	CHF	1'806'977.04	CHF	59.05
39	Yvonand	CHF	1'136'246'283.87	6.14%	CHF	166'026.33	3'536	6.50%	CHF	175'763.46	CHF	174'789.75	CHF	49.43
TOTAL		CHF	18'509'664'468.56	100.00%	CHF	2'704'600.00	54'411	100.00%	CHF	2'704'600.00	CHF	3'010'600.00		

Récapitulatif		
Récapitulatif		
Charges totales	CHF	4'382'700
Recettes	CHF	(1'372'100)
Sous-total	CHF	3'010'600
Participation YLB		
Montant	CHF	(306'000)
Coût net de la région	CHF	2'704'600

Calcul de la péréquation

La péréquation est calculée sur la base de l'article 37 des statuts de l'Association du SDIS NV, à savoir à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants et à 10% au prorata de la valeur immobilière.

La ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du SDIS à raison d'un forfait de base de CHF 10.- par habitant, contribution spéciale qui n'est appliquée qu'au bénéfice des communes membres du SDIS.

Sources	
* Au 18.03.2026, données fournies par l'ECA	
** Au 31.12.2025, scrits.vd.ch	
*** Les données des deux communes ont été additionnées	
Données du document	
Date	15.06.2026
Auteur	Maj instr Éric Stauffer



NOMBRE D'HABITANTS

54'411 +0.63%



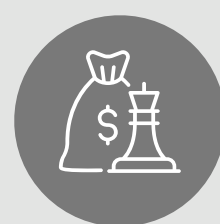
COÛT MOYEN PAR HABITANT*

CHF 49.71 +1.44%



COÛT PAR HABITANT/JOUR

CHF 0.14 +1.44%



CHARGES ET RECETTES

CHARGES

CHF 4'382'700 +1.87%

RECETTES

CHF 1'372'100 +1.70%

CHF 3'010'600 +1.95%

prestations

participation des communes



PÉRÉQUATION FINANCIÈRE

90%

nombre d'habitants

10%

valeur immobilière

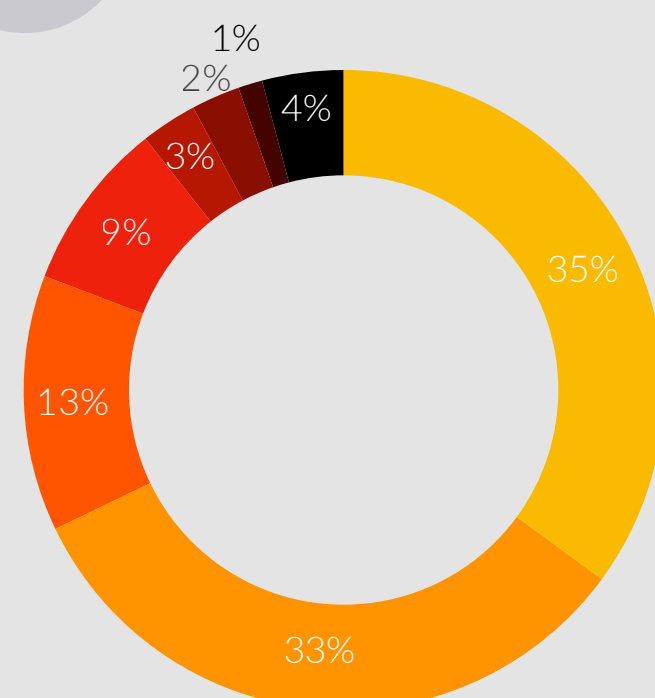
**CHF
48.93
à 55.48**

variation du coût**
par commune

+ contribution spéc. de CHF 10 par habitant d'Yverdon-les-Bains



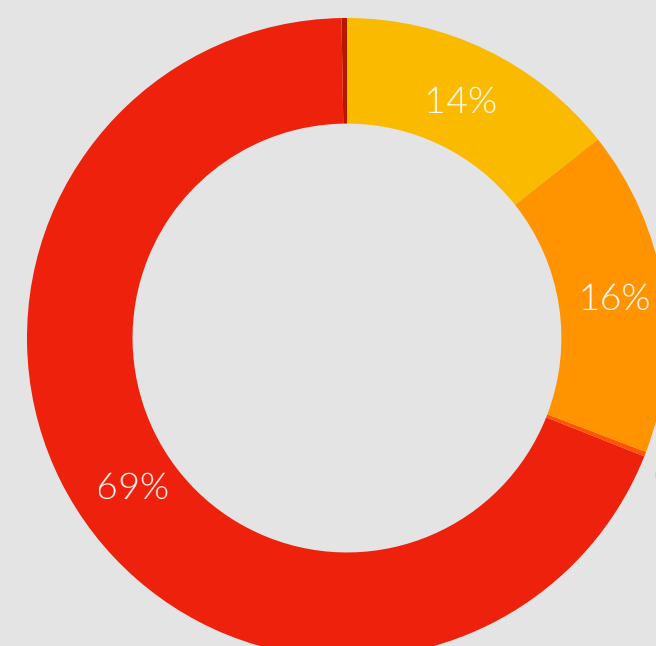
RÉPARTITION DES CHARGES



- Salaire personnel permanent
- Soldes et indemnités
- Location infrastructures
- Logistique
- Autres frais de personnel
- Autres frais
- Jeunes sapeurs-pompiers
- Fonds de réserve



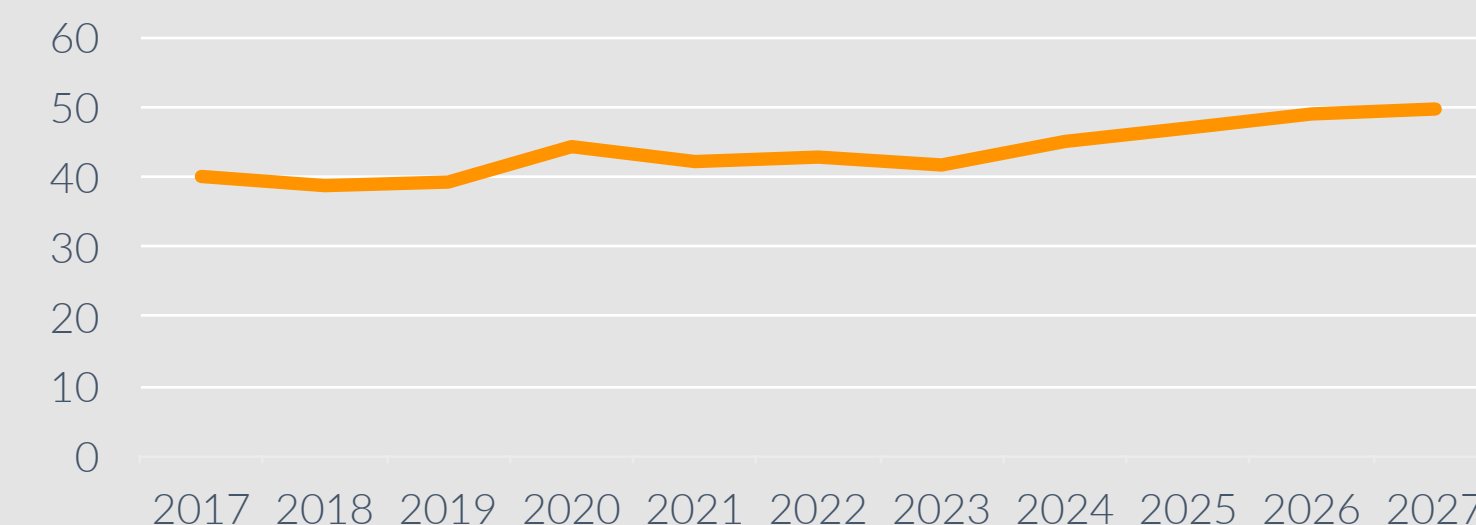
SOURCES DES RECETTES



- Participation de l'ECA
- Facturation des prestations
- Cotisations JSP
- Participation des communes
- Fonds de réserve



ÉVOLUTION DU COÛT PAR HABITANT**



Variations avec le budget 2023 indiquées en pour-cents

* Moyenne harmonique en tenant compte de la contribution spéciale d'Yverdon-les-Bains de CHF 10/habitant

** En tenant compte de la contribution spéciale d'Yverdon-les-Bains de CHF 10/habitant